

Notre projet associatif, nos valeurs.

D'HIER À AUJOURD'HUI : QUI SOMMES-NOUS ?

L'Association Notre-Dame de Joie, association à but non lucratif (loi 1901), a été créée en **1973**, pour répondre aux besoins de religieuses en souffrance psychologique, dont l'état nécessitait une hospitalisation dans un établissement spécialisé.

Fondée à l'initiative de la **CSM**¹ (devenue ce jour la **CORREF**¹) en collaboration avec la **Mutuelle Saint-Martin**, **l'ANDJ a pour but d'offrir aux religieuses des soins appropriés prenant en compte les spécificités de leur mode de vie.**

Depuis l'origine, le Conseil d'Administration est composé essentiellement de religieuses proposées par la **CORREF**¹ (CSM¹) et par la **Mutuelle Saint-Martin**, ainsi que de conseillers qualifiés.

o En **1976** : l'établissement dénommé « Penn-Ker » (Bréhan - 56) reçoit des religieuses, moniales et de vie apostolique, venant de la France entière.

Au fil des années, en fonction des besoins qui se sont fait jour, l'Association a ouvert successivement d'autres établissements dans **diverses régions de France** afin d'en faciliter l'accès aux communautés, à savoir :

o En **1977** : un établissement de convalescence, « Domaine de Beauregard » (Cléguérec - 56) et la « Maison d'accueil Notre-Dame de Joie » (Chartres - 28), destinés à des religieuses.

o En **1980** : la maison de soins « Ker-Laouen » (Bréhan - 56), unité de soins de moyen et de long séjour.

o En **1984** : la « Résidence du Parc de Ranguel » (Toulouse - 31), établissement hospitalier de long et moyen séjour.

o En **1989** : la « Résidence Notre-Dame de la Visitation » (Dijon - 21), long séjour réservé en priorité aux religieuses moniales.

Au regard de la démographie des congrégations religieuses, ces établissements d'inspiration chrétienne **s'ouvrent aux prêtres, aux religieux et aux laïcs**, en fonction des places disponibles.

Les établissements n'ont cessé de **s'adapter aux exigences du secteur sanitaire et médico-social**. Aujourd'hui :

o La « **Maison d'Accueil Notre-Dame de Joie** » (Chartres - 28), devenue EHPAD¹ en 2008, a réouvert ses portes depuis juillet **2010**, après travaux de mise aux normes,

o La « Résidence du Parc de Ranguel » (Toulouse - 31) a été transférée au « **Domaine de la Cadène** » (Toulouse - 31) en mars **2008**. Le nouvel établissement comporte un ensemble de services complémentaires : SSR¹, USLD¹, EHPAD¹, HT¹, AdeJ¹,

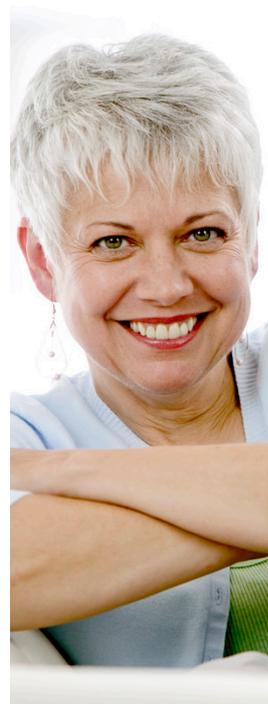


o En 2009, la « **Résidence Notre-Dame de la Visitation** » (Dijon - 21) est devenue en partie EHPAD¹ et en partie USLD¹,

o Le « **Domaine de Beauregard** » (Cléguérec - 56) devient un service au sein de l'établissement « **Ker Joie** » (Bréhan - 56), suite à sa fermeture en 2007. Il comprend un service de soins faisant suite à une hospitalisation à « **Penn-Ker** » (Bréhan - 56) et une unité spécialisée dans le traitement des troubles de conduites alimentaires. Le nouvel établissement s'appelle « **Ker-Nevez** » (Bréhan - 56) et a ouvert en 2009,

o « **Ker-Laouen** » (Bréhan - 56) est désormais EHPAD¹ depuis 2010. Les travaux de rénovation/construction entrepris en 2009 vont améliorer les conditions d'accueil des résidents.

Tous ces établissements sont agréés par les Pouvoirs publics et conventionnés par les organismes de Sécurité sociale, des mutuelles et des caisses de prévoyance. Ils sont habilités à recevoir des personnes relevant de l'Aide sociale.



DES VALEURS QUI ENGAGENT TOUTES LES PARTIES PRENANTES

L'Association Notre-Dame de Joie s'engage à promouvoir et développer des valeurs humanistes « d'inspiration chrétienne » :

- Elle reçoit chaque personne dans toutes ses dimensions (humaine, sociale, culturelle, psychologique, spirituelle et religieuse),
- Elle défend et promeut les droits fondamentaux de la personne et plus particulièrement sa dignité jusqu'au terme de sa vie,
- Elle privilégie l'accueil, l'écoute, la cordialité,
- Son action est guidée par une éthique qui englobe tous les aspects de son activité : service des personnes accueillies, gestion des ressources humaines, gestion financière,
- L'Association favorise l'ouverture des établissements sur leur environnement.

Ces valeurs s'expriment :

Dans la conduite des établissements :

- A travers les projets d'établissements et de services,
- Au service des populations accueillies, ces projets s'inscrivent dans les politiques sanitaires et médico-sociales, nationales et régionales, selon l'implantation territoriale de chaque structure.

Dans la gouvernance de l'Association :

- Les personnels sont associés à l'élaboration des nouveaux projets et prennent une part active dans leur réalisation,
- Le Conseil d'Administration appuie les missions propres à chaque établissement et soutient les dirigeants dans leur fonction,
- Les personnes accueillies et/ou leurs représentants sont associé(e)s aux décisions les concernant,

- L'Association est actrice du mouvement associatif. Elle adhère et soutient des Unions et Fédérations, en participant activement à leurs instances.

Dans des perspectives et des projets :

- L'Association Notre-Dame de Joie entend poursuivre et pérenniser son action et assurer l'avenir de ses établissements, en fidélité avec les missions définies dans ses statuts.

Dans des engagements pour :

- Répondre le mieux possible aux besoins des populations accueillies,
- Améliorer et développer son savoir-faire et le mettre au service d'autres établissements ayant les mêmes valeurs, par des missions d'appui et/ou de conseil, selon des critères à définir,
- Être attentive à l'émergence de nouveaux besoins,
- Faire connaître ses missions et son activité.

DES MOYENS MIS EN OEUVRE

Pour atteindre ses objectifs, l'Association Notre-Dame de Joie se donne les moyens suivants :

Dans son action générale :

- Développer un soutien, dans différents domaines (juridique, logistique, technique, etc.),
- Favoriser la communication et l'information,
- Organiser annuellement un temps de formation et de réflexion,
- Soutenir un bénévolat compétent,
- Rechercher un mécénat pour soutenir l'action de l'association,
- Evaluer à périodes régulières la mise en œuvre du projet associatif.

Dans sa gouvernance :

- Harmoniser les pratiques entre les établissements dans le respect des spécificités,
- Soutenir l'innovation et le développement de partenariats avec d'autres établissements ou d'autres associations,
- Innover, faire émerger de nouvelles pratiques, voire de nouvelles compétences.

Fort de son histoire, de son expérience, l'Association Notre-Dame de Joie s'engage à poursuivre sa mission, à l'adapter et à la développer, en apportant des réponses aux besoins présents et à venir, dans les domaines de ses compétences.



lexique des abréviations

AdeJ	Accueil de Jour
CORREF	Conférence des Religieux et des Religieuses de France
CSM	Conférence des Supérieures Majeures
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
FNISASIC	Fédération Nationale des Institutions de Santé d'Inspiration Chrétienne
HT	Hébergement Temporaire
SSR	Soins de Suite et de Réadaptation
USLD	Unité de Soins de Longue Durée



Domaine de La Cadène - Toulouse

andj

3, rue Duguay-Trouin
75280 PARIS CEDEX 06
Tél : 01 42 22 07 77
Site Internet :
<http://www.andj.com>



Photographies tirées des établissements de Ker Joie (Bréhan 56) et Notre-Dame de la Visitation (Dijon 21)